

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 9 AOUT 1937

des SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON. D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
REUNIES

et de leurs GROUPES REGIONAUX : ROANNE, VALENCE, etc

Siège Social et Secrétariat Général : 33, rue Bossuet, Lyon (6^mo)Trésorier : M. P. OMISOS, 9, cours du Docteur-Long, Lyon. (3^e)

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union	9 N.F.	— C.C.P. Lyon 101-98
Etranger	10 N.F.	
Scolaires	4,50 N.F.	

ocellé de Provence (*Lacerta ocellata*). Ce fut une excellente et profitable soirée ; nous en remercions les promoteurs.

Séance générale de juin : Elle fut consacrée à la projection de superbes diapositives dues au talent de trois membres du Groupe de Roanne. Retraçant de récents voyages ou illustrant une activité remarquable, ces images furent très appréciées.

M. VOGEL, d'abord, nous fait visiter Rome avec ses monuments antiques que nous pouvons admirer sous tous les angles. Nos yeux sont ravis par ces bijoux de la Ville Eternelle, et l'histoire d'un peuple s'agite en notre esprit.

C'est également en Italie que commence le voyage de M. JUSTIN ; il se poursuit au Péloponèse et voici la Grèce avec ses témoignages d'une grande civilisation. Le retour par la Yougoslavie donne lieu à de savoureux clichés illustrant de cahotiques déplacements. Le photographe, au cours de ce voyage organisé, ne disposait pas toujours de l'instant favorable pour « tirer » ces images. Il s'en est tout de même remarquablement tiré.

M. DEHAVANNE a choisi un sujet plus proche, plus précis, et qui n'en est pas moins, plus ignoré. Nous faisons avec lui une excursion archéologique à Charlieu et dans le Brionnais. L'objectif, fouillant la pierre, s'insinuant par d'étroites ouvertures, met en valeur des beautés insoupçonnées et nous révèle des perspectives inconnues. Abbaye et cloître de Charlieu, chapiteaux d'Auzy-le-Duc, église de Montceau-l'Etoile sont soumis aux investigations de cet œil curieux et distingué. Ce sont les pages romanes d'un beau livre d'art, qui sont tournées pour nous. Un hommage est rendu à chaque détail, succédant à la vision totale de l'ensemble qui revient ainsi à l'esprit, plus définitif, plus magnifiquement achevé. M. DEHAVANNE a, si l'on peut dire, pour nous faire mieux comprendre cet art, emprunté la voie que l'artiste a suivie avec son ciseau.

Vos images nous ont transportés sous d'autres cieux et ont ouvert pour nous la porte de la beauté. Soyez-en, ici, remerciés, chers collègues.

J.-C. P.

PARTIE SCIENTIFIQUE

COMMUNIQUE DU RAPPORTEUR NATIONAL POUR LA FRANCE DU « COMMITTEE FOR MAPPING OF MACROMYCETES IN EUROPE ».

par H. ROMAGNESI (Paris).

L'appel que nous avons lancé dans ce Bulletin et celui de la Société mycologique de France, a trouvé un large écho auprès de toutes les Sociétés d'Histoire naturelle et de Mycologie de France, et presque dans toutes les zones distinguées (19 sur 22), nous avons pu trouver un ou plusieurs mycologues de bonne volonté qui nous ont accordé volontiers leur concours. Qu'ils en soient ici publiquement remerciés au nom du Comité.

Nous croyons bon de publier dès maintenant d'une part la liste des Rapporteurs nationaux des divers pays de notre ressort, d'autre part celle des Rapporteurs régionaux et des collègues qui, lorsque la zone considérée était trop étendue, ont accepté de travailler en collaboration avec eux ; dans ce cas, nous leur laissons naturellement le soin d'organiser comme ils le veulent cette collaboration, soit que l'un d'entre eux centralise les renseignements, soit que chacun constitue son fichier particulier.

RAPPORTEURS NATIONAUX :

- Belgique et Luxembourg : M. Paul HEINEMANN-SNEYERS, 19, rue Cardinal, Bruxelles (IV) (Belgique).
Espagne : Dr P. FONT-QUER, Septimania 47, Barcelona (VI).
France : M. Henri ROMAGNESI, 10 avenue Daumesnil, Paris (XII^e).
Grèce : M. ZAMBETAKIS, 9, rue de l'Eglise, Antony (Seine) (France).
Italie : Prof. Beniamino PEYRONEL, Istituto ed orto botanico dell' Università, Viale P.A. Mattioli 25, Torino.
Portugal : M. N.

RAPPORTEURS RÉGIONAUX ET COLLABORATEURS POUR LA FRANCE :

- Zone 1 : M. Pierre BULTEZ, Pharmacie du Centre Hospitalier d'Amiens, Amiens (Somme).
Zone 2 : M. Albert LECLAIR, 4, rue Villeclose, Bellême (Orne).
— M. J. LEFÈVRE, 6, rue d'Ernemont, Rouen (Seine-Maritime).
Zone 3 : M. Henri ROMAGNESI, 10, avenue Daumesnil, Paris (XII^e), membre du Comité et Rapporteur National pour la France.
Zone 4 : M. le Dr MASIUS, 11, rue des Clercs, Metz (Moselle).
Zone 5 : M. L. KEIFF, Pharmacie de l'Ange, Haguenau (Bas-Rhin).
Zone 6 : M. Pierre DOIGNON, 21, r. Le Primatice, Fontainebleau (S.-et-M.).
Zone 7 : M. COULMIER, chemin des Fosses, Jaulgonne (Aisne).
— M. COURTILLOT, 46, rue des Boussicats, Auxerre (Yonne).
Zone 8 : M. Gabriel BOURGEOIS, 167, route de Troyes, Talant (Côte-d'Or).
— M. P. BALLEZ, 26, rue Adonis, Chaumont (Hte-Marne).
Zone 9 : M. Victor PIANE, Martignat (Ain).
Zone 10 : M. J. BELLEC, Pharmacie du Dossen, 26, rue d'Aiguillon, Morlaix (Finistère).
— M. ASTIC, 3, chem. de la P.-Baratte, Nantes (Loire-Atlantique).
Zone 11 : M. A. DENIS, vieille route de Blois, Montrichard (Loir-et-Cher).
Zone 12 : M. P. BOUCHET, Pharmacien, 28, rue des Quatre-Sergents, La Rochelle (Char.-Maritime).
Zone 13 : M. N.
Zone 14 : M. Louis MEHIER, Professeur, Institution des Minimes, 11, rue des Macchabées, Lyon (5^e) (Rhône).
— M. René BOUTEVILLE, 30, rue des Roches-Fleuries, Chamalières (Puy-de-Dôme).
Zone 15 : M. R. FOUILLY, Pharmacie de l'Hôtel-de-Ville, Vienne (Isère).
Zone 16 : M. N.
Zone 17 : M. Cyril FREEMAN, Chirurgien-Dentiste, 5, rue Broquedis, Biarritz (Basses-Pyrénées).
Zone 18 : M. N.
Zone 19 : M. A. DELMAS, Pharmacien, 16, r. du Mandarous, Millau (Av.).
Zone 20 : M. G. FORTOUL, Pharmacien-Chimiste, 115, avenue du X^e-Corps, Toulon (Var).
— M. le Professeur Hervé HARANT, Directeur du Jardin des Plantes, Faculté de Médecine, rue Auguste-Broussonet, Montpellier (Hérault).
Zone 21 : M. GABARD, 31, rue du Général-Leclerc, Jurançon (Basses-Pyr.).
— M. Georges CAMBE, Palais d'Etigny, 81, allée d'Etigny, Luchon (Hte-Garonne).
— M. E. JACQUETANT, 13, rue Frédéric, Perpignan (P.-O.).

Zone 22 : Mme VIALE, Professeur au Lycée de Bastia, Lavasina par Erbalunga (Corse).

Rappelons tout d'abord que la tâche des Rapporteurs Régionaux est de sélectionner au maximum 4 ou 5 localités précises dans leur zone, pour chacune des espèces de la liste, que, conformément au vœu de plusieurs d'entre eux, nous donnerons *in extenso* en appendice : les chiffres indiquent le numéro des « tranches » chronologiques de l'enquête, l'astérisque l'obligation absolue d'un matériel justificatif.

Le choix devra être guidé par des considérations variables selon les régions : comme nous l'avons dit dans notre premier appel, ce pourra être la nature du sol (terrains calcaires, siliceux, argileux, etc.), ou encore des essences (feuillus, conifères, hêtraies, chênaies, etc.) ; il faudra toujours s'efforcer, dans les régions montagneuses, de déterminer l'altitude maxima des espèces, et la mentionner sur la fiche, même si la localité la plus élevée n'est pas retenue. Le Rapporteur Régional devra autant que possible faire la synthèse des renseignements qu'il aura recueillis sur l'habitat, les dates d'apparition et la vulgarité plus ou moins grande des espèces.

Nous insistons particulièrement sur le point suivant : ne fournir les renseignements que selon le schéma donné dans notre précédente communication pour les fiches. En particulier, on comprendra la nécessité absolue de donner au service cartographique de Copenhague les coordonnées, longitude et latitude, des stations retenues. Cela risque, nous le savons, d'effrayer un peu les amateurs : pas plus qu'eux, nous ne savons « faire le point » sur le terrain ! Aussi bien, il n'est pas question d'une précision digne d'un capitaine au long cours ! Une foi la localité repérée sur une carte, fût-ce la simple carte Michelin que chacun possède pour sa région, il est très facile de chiffrer longitudes et latitudes : en effet, pour ne parler que d'elle, cette carte porte les unes et les autres clairement indiquées tous les 0 gr. 20 (à partir du méridien de Paris pour les premières). Il suffit de mesurer en millimètres la distance de la localité au méridien et au parallèle le plus proche pour obtenir une approximation très suffisante, vu l'échelle de la carte projetée.

Pour notre part, comme sur cette carte, 20 centigrades représentent environ 66 mm., et que par conséquent 1 centigrade correspond à 3 mm 3 pour les longitudes, comme d'autre part on obtient pour les latitudes le chiffre de 5 mm, nous nous sommes constitué sur papier-calque une petite grille aux cases rectangulaires de 3,3 mm de largeur et de 5 de hauteur ; ce qui nous a demandé une demi-heure au plus de travail. Et nous n'avons plus qu'à poser la grille sur la carte Michelin, la localité une fois repérée, pour obtenir les deux coordonnées en quelques secondes.

Il sera dans tous les cas très préférable de conserver un matériel justificatif. Mais il est peu d'amateurs qui conservent leurs récoltes, vu l'encombrement produit par un herbier de quelque importance. Nous avons déjà précisé que pour des espèces extrêmement connues et faciles à déterminer comme le *Schizophyllum*, le *Phallus*, la *Fistulina*, on pouvait à la rigueur s'en dispenser. Pour les autres, il suffira de conserver un fragment de chapeau avec l'hyménium, qu'on aura laissé sécher soit à l'air libre en évitant qu'il pourrisse, soit près d'une source de chaleur quelconque ; une petite sporée, conservée dans des sachets de cellophane

de 45 mm de côté, pliés en trois dans les deux sens de façon à les ramener à 15 mm environ de côté, accompagnera le fragment. Ce modeste matériel, peu encombrant, suffira pour authentifier la détermination si besoin en est.

La difficulté concerne à ce propos les Polypores, comme le *Ganoderma applanatum*, de grand volume, et bourrés généralement de larves qui les pulvérisent en un an de temps. Découpés en une tranche imbibée par exemple de pétrole ils pourront être plus facilement conservés.

Tous les mycologues qui s'intéressent à la tâche entreprise par notre Comité pourront apporter leur contribution personnelle de la façon suivante : il leur suffira d'adresser — non à nous-même en tant que Rapporteur National — mais au Rapporteur Régional compétent (ou à l'un de ses collaborateurs) la fiche dûment rédigée et le fragment justificatif. Le Rapporteur Général les conservera provisoirement ; lorsque le moment sera venu, il sélectionnera les fiches, et nous fera parvenir le tout.

Dorénavant, il est donc inutile que les Rapporteurs et nos confrères mycologues nous adressent directement des renseignements : nous ne pourrions que les renvoyer aux intéressés, ce qui serait une perte de temps et représenterait des frais inutiles de correspondance pour nous ; car, aucun organisme officiel n'ayant en France patronné l'œuvre du Comité, ceux-ci sont intégralement à notre charge. Cependant, comme de juste, nous répondrons toujours scrupuleusement et promptement à toute demande de précisions des Rapporteurs Régionaux et des mycologues intéressés.

On peut espérer que l'enquête concernant la première liste sera terminée au printemps de 1964. Cependant, deux membres du Comité ont suggéré que lors du troisième Congrès intereuropéen de mycologie qui se tiendra en 1963 à Glasgow (Ecosse), le Comité se réunisse et présente un premier résultat de ses travaux. Les suggestions faites concernent *Trametes cinnabarina* et *Boletus parasiticus*. Bien que la décision officielle ne soit pas encore prise au moment où nous rédigeons ces lignes, elle le sera sans doute bientôt. C'est pourquoi nous prions les Rapporteurs Régionaux de réunir immédiatement tous renseignements sur ces deux champignons, afin que fiches et matériel justificatif soient en mesure de nous être adressés par leurs soins dès le printemps de 1963.

Une dernière, et bien petite recommandation : écrire très lisiblement sur les fiches le nom des localités, de préférence en capitales d'imprimerie ; ou mieux, si possible, à la machine à écrire.

- | | |
|---|--|
| 4. Sarcoscypha coccinea (Scop. ex St.-Am.) Lambotte (<i>Peziza</i> (Scop.) ex St.-Am., <i>Plectania</i> Fuck.). | 3. Bulgaria inquinans (Pers. ex Hook.) Fr. (<i>Phaeobulgaria</i> Nannf., <i>Bulgaria polymorpha</i> auct.) |
| 3. Rhizina undulata Fr. ex Pers. (<i>R. inflata</i> (Schaeff.) ex Karst.) | 1. Sarcosoma globosum (Schmid. ex Pers.) Casp. apud Rehm (<i>Bulgaria</i> Fr.) |
| 1. Verpa conica (O. F. Müll. ex S. F. Gray Pers. (<i>V. digitaliformis</i> Pers.)) | 3. Poronia punctata (L. ex St.-Am.) Fr. |
| 1. Ptychoverpa bohémica (Krombh.) Boud. (<i>Verpa</i> Schroet.) | 1. *Hirneola auricula-Judae (Bull. ex St.-Am.) Berk. (<i>Auricularia</i> Wettst.) |
| 3. Choïromyces venosus (Fr.) T. Fr. (<i>C. meandriiformis</i> Vitt.) | |

1. **Tremiscus helvelloides** (DC. ex Pers.) Donk (*Guepinia* Fr., *Phlogiotus* G. W. Mart., *Gyrocephalus* Keissl., *Guepinia rufa* (Jack. ex Pers.) G. Beck)
1. **Pseudohydnum gelatinosum** (Scop. ex Fr.) Karst. (*Tremellodon* Fr., *T. crystallinum* (O. F. Müll.) ex Qué.)
4. ***Sistotrema confluens** Pers. ex Fr. *S. sublamellosum* (Bull. ex St.-Am.) Qué.)
4. **Phlebia radiata** Fr. (*P. aurantiaca* (Sow. ex Berk.) Schroet.)
1. ***Stereum frustulosum** (Pers. ex Fr. ut "frustulata") Fr. (*Xylobolus* Boid. ("frustulatus").)
2. ***Hymenochaete mougeotii** (Fr.) Cooke (*H. cruenta* (Pers. ex Fr.) Donk)
2. **Clavariadelphus pistillaris** (L. ex Fr.) Donk (*Clavaria* L. ex Fr.)
4. ***Ramaria ochraceo-virens** (Jung.) Donk (*Clavaria abietina* Pers., non *C. abietina* Pers. ex Fr. sensu Fr. in part.)
1. **Gomphus clavatus** (Pers. ex Fr.) S. F. Gray (*Neurophyllum* Doass. & Pat.)
2. ***Sarcodontia setosa** (Pers.) Donk (*Acia* Bourd. & Galz., *Dryodon* Pat., *Hericium croceum* (Schw.) Banker sensu Banker)
3. **Climacodon septentrionalis** (Fr.) Karst. (*Hydnum* Fr.)
2. **Auriscalpium vulgare** S. F. Gray (*Hydnum auriscalpium* L. ex Fr., *Pleurodon* Karst.)
3. **Piptoporus betulinus** (Bull. ex Fr.) Karst. (*Polyporus* (Bull.) ex Fr., *Ungulina* Pat.)
3. **Fomes fomentarius** (L. ex Fr.) Fr. (*Polyporus* (L.) ex Fr., *Ungulina* Pat.)
2. **Fomitopsis rosea** (Alb. & Schw. ex Fr.) Karst. (*Polyporus* Fr., *Ungulina* Pat.)
3. **Fomitopsis annosa** (Fr.) Bond. & Sing. (*Polyporus* Fr., *Heterobasidion* Bref., *Trametes radiciperda* R. Hart.)
1. **Ganoderma applanatum** (Pers. ex S. F. Gray) Pat. (*Polyporus* Wallr., *Fomes* Fr.)
1. **Pycnoporus cinnabarinus** (Jacq. ex Fr.) Karst. (*Polyporus* (Jacq.) ex Fr., *Trametes* Fr.)
4. **Oxyporus populinus** (Schum. ex Fr.) Donk (*Polyporus* (Schum.) ex Fr., *Fomes* Cooke, *F. connatus* (Weinm.) Gill.)
3. **Grifola gigantea** (Pers. ex Fr.) Pilát (*Polyporus* (Pers.) ex Fr., *Polypilus* Donk)
3. **Grifola umbellata** (Pers. ex Fr.) Pilát (*Polyporus* (Pers.) ex Fr., *Polypilus* Karst.)
2. **Bondarzewia montana** (Qué.) Sing. (*Polyporus* Cost. & Duf.)
1. **Fistulina hepatica** (Schaeff.) ex Fr.
2. **Strobilomyces floccopus** (Vahl ex Fr.) Sacc. (*Boletus strobilaceus* Scop. ex Fr.)
2. ***Porphyrellus pseudoscaber** (Secr.) Sing. (*Boletus* Secr. non *B. pseudoscaber* Kallenb., *B. porphyrospor* Fr.)
2. **Gyroporus castaneus** (Bull. ex Fr.) Qué.) (*Boletus* Bull. ex Fr., *B. fulvidus* (Fr. ex Pers.) Fr.)
3. **Boletinus cavipes** (Opat.) Kalchbr. (*Boletus* Opat.)
2. ***Suillus flavidus** (Fr. ex Fr.) Presl (*Boletus* Fr. ex Fr.)
2. **Suillus bovinus** (L. ex Fr.) O. Kuntze (*Boletus* L. ex Fr.)
4. **Tylophilus felleus** (Bull. ex Fr.) Karst. (*Boletus* Bull. ex Fr.)
1. **Xerocomus parasiticus** (Bull. ex Fr.) Qué.) apud Maig. & Ferry (*Boletus* Bull. ex Fr.)
2. **Phylloporus rhodoxanthus** (Schw.) Bres. (*Paxillus* Atk., *P. paradoxus* (Kalchbr.) Cooke)
4. **Gomphidium roseus** (Fr.) Karst.
1. ***Hygrophorus marzuolus** (Fr.) Bres. (*Limacium* Velen., *Camarophyllum* Ricken)
4. **Hygrocybe psittacina** (Schaeff. ex Fr.) Kumm. (*Hygrophorus* Fr.)
4. ***Lyophyllum palustre** (Peck) Sing. (*Collybia* A. H. Sm., *C. leucomyosotis* (Cooke & W. G. Sm. apud Cooke) Sacc.)
3. **Laccaria amethystea** (Bull. ex Merril) Murrill (L. *amethystina* (Huds. ex Hook.) Cooke)
2. **Omphalotus olearius** (DC. ex Fr.) Sing. (*Pleurotus* Gill., *Clitocybe* R. Maire, *C. illudens* (Schw.) Sacc.)
2. **Armillaria mellea** (Vahl ex Fr.) Kumm. (*Armillariella* Karst.)
3. **Tricholoma sulphureum** (Bull. ex Fr.) Kumm. non incl. *T. bufonium* (Pers. ex Fr.) Gill.
3. **Catathelasma imperiale** (Fr. apud Lund) Sing. (*Armillaria* Qué.)
4. **Lentinellus cochleatus** (Pers. apud Hoffm. ex Fr.) Karst. (*Lentinus* Fr.)
3. **Schizophyllum commune** Fr. ex Fr. (*S. alneum* (L. ex St.-Am.) Dumort.)
1. **Oudemansiella mucida** (Schrad. ex Fr.) Höhn. (*Collybia* Qué., *Mucidula* Pat., *Armillaria* Kumm.)
4. **Marasmius foetidus** (Relh. apud Sow. ex Fr.) Fr. (*Micromphale* Sing.)
1. **Marasmius alliaceus** (Jacq. ex Fr.) Fr.
4. **Marasmius epidryas** Kühn.
4. **Mycena belliae** (Johnst. apud Berk.) 'Orton (*Omphalia* Karst.)

2. *Mycena pelianthina* (Fr.) Quél.
1. *Mycena crocata* (Schrad. ex Fr.) Kumm.
4. *Clitopilus prunulus* (Scop. ex Fr.) Kumm. (*Paxillopsis* Lange)
2. *Volvariella bombycina* (Schaeff. ex Fr.) Sing. (*Volvaria* Kumm.)
1. *Amanita caesarea* (Scop. ex Fr.) Grev.
1. *Amanita phalloides* (Fr.) Link, excl. *A. verna* (Bull. ex Fr.) Roques sensu orig. et *A. virosa* (Paul. ex Vitt.) Quél. sensu Fr. (non Secr.)
1. *Amanita citrina* (Schaeff.) ex Roques (*Amanita mappa* (Batsch ex Lasch) Quél.)
2. *Amanita porphyria* (Alb. & Schw. ex Fr.) Schummel
2. *Amanita strobiliformis* (Paul. ex Vitt.) Quél. (*A. solitaria* (Bull. ex Fr.) Kumm. sensu Bull. pl. 593, non pl. 48)
4. *Agaricus xanthodermus* Genev., non incl. *A. meleagris* J. Schaff. et *A. phaeolepidotus* (Möll.) Möll. (*Psalliota* Rich. & Roze)
2. *Melanophyllum echinatum* (Fr.) Sing. (*Psalliota* Kumm., *Lepiota* Quél., *L. haematosperma* (Bull. ex Fr.) Quél. sensu Fr., auct., non sensu Bres.)
4. *Cystoderma carcharias* (Pers. ex Secr.) Maubl. (*Lepiota* Wünsche)
3. *Phaeolepiota aurea* (Bull. ex Fr.) Maire ex Konr. & Maubl. (*Pholiota* Kumm., *P. vahlIIi* (Schum. ex Fr.) Sev. Pet.)
1. *Rozites caperata* (Pers. ex Fr.) Karst. (*Pholiota* Kumm.)
2. *Hebeloma radicosum* (Bull. ex Fr.) Ricken (*Pholiota* Kumm.)
4. *Inocybe patouillardii* Bres.
4. *Inocybe jurana* (Pat.) Sacc.
4. *Galerina paludosa* (Fr.) Kühn. (*Galeria* Kumm.)
2. *Cortinariu violaceus* (L. ex Fr.) S. F. Gray (*Inoloma* Wünsche)
4. *Agrocybe erebia* (Fr.) Sing. (*Pholiota* Gill.)
4. *Kuehneromyces mutabilis* (Fr.) Sing. & A. H. Sm. (*Pholiota* Kumm., *Galerina* Orton)
3. *Psatyrella ammophila* (Dur. & Lev.) Orton (*Psilocybe* Gill., *Deconica* M. Mos., *Drosophila* Kühn. & Romagn.)
2. *Anellaria semiovata* (Sow. ex Fr.) Pears & Dennis (*Panaeolus* Lundell, *P. separatus* (L. ex Fr.) Gill., *Stropharia* Lange)
3. *Coprinus comatus* (O. F. Müll. ex Fr.) S. F. Gray
3. *Russula virescens* (Schaeff. ex Krombh.) Fr.
4. *Russula lepida* (Fr.) ex Fr.
2. *Russula claroflava* Grove
2. *Lactarius necator* (Fr.) Karst. (*L. plumbeus* (Bull. ex Fr.) S. F. Gray, *L. turpis* (Weinm.) Fr.)
1. *Astraeus hygrometricus* (Pers.) Morg. (*A. stellatus* (L. ex Wettst.) E. Fisch. sensu Scop.)
2. *Pisolithus tinctorius* (Pers.) Coker & Couch (*P. arenarius* Alb. & Schw., *P. arhizus* (Scop. ex Pers.) Rab.)
4. *Cyathus olla* (Batsch) ex Pers.
1. *Calvatia gigantea* (Batsch ex Pers.) Lloyd (*Lycoperdon* Batsch ex Pers., *Langermannia* Rostk., *Lasiosphaera* Smarda, *Lycoperdon bovista* L. ex Fr. non Pers., *Calvatia maxima* (Schaeff.) Morg.)
2. **Calvatia cretacea* (Berk.) Lloyd (*Lycoperdon* Berk.)
3. *Mycenastrum corium* (Guers. ex DC.) Desv.
3. *Geastrum melanocephalum* (Czern.) Stanek (*Trichaster* Czern.)
4. **Geastrum triplex* Jugh.
4. *Myriostoma coliforme* (Dicks. ex Pers.) Corda
1. *Phallus impudicus* L. ex Pers.
1. *Phallus hadriani* Venten. ex Pers. (*P. iosmus* Berk., *P. imperialis* S. Schulz. apud Kalchbr., *P. arenarius* Kallenb.)
3. *Dictyophora duplicata* (Bosc) E. Fisch.
3. *Ciathrus ruber* Pers. (*C. cancellatus* L. ex Fr.)
3. *Montagnites candollei* Fr. (*M. radiosus* (Pall.) ex Henn., *Montagnea arenaria* (DC.) Zeller)
3. *Endoptychum agaricoides* Czern. (*Secotium* Hollós)

NOTE ajoutée en cours d'impression. — La décision concernant *Trametes cinnabarina* et *Boletus parasiticus* vient d'être prise officiellement par l'accord de tous les membres du Comité.

Pour *Armillariella mellea*, nous donnons aux mycologues français l'instruction particulière de traiter séparément la forme des *épiceas* de montagne et celle des feuillus.

Nous adressons enfin un appel pressant aux mycologues habitant ou fréquentant les trois zones 13, 16 et 18 pour qu'ils veuillent bien nous offrir leur concours au plus tôt, en particulier pour la zone 16 (Hte-Savoie, Savoie, Htes-Alpes et Basses-Alpes) qui ne manque pas d'amateurs compétents et dont l'intérêt floristique est très grand.